

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
CCAS D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil d'administration  
du 21 Mars 2022**

**Délibération N° : 20220321-01**

**OBJET : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021 –  
Affectation du résultat - CCAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2022, les membres composant le Conseil d'administration du CCAS se sont réunis à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS le 21 Mars 2022, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice et Président du CCAS.

**DATE DE CONVOCATION** : 14/03/2022

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 9

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 9

Nicolas CRUNCHANT – Martine HUMBERT – Béatrice WURSTEISEN - Catherine BONHOMME – Dominique LEPAS – Carine AUDIER-MERLE – Philippe BOULET – Marie-Josée NOUHAUD – Joël GAUCHE -

**NOMBRE DE VOTANTS** : 8 (*Le Maire, Président du CCAS ne prend pas part au vote*)

Monsieur le Président du CCAS présente le compte administratif du CCAS pour l'année 2021 :

|                | Résultat de<br>clôture<br>2020 | Part affectée à<br>l'investissement<br>2021 | Résultat de<br>2021 | Résultat de<br>clôture<br>2021 |
|----------------|--------------------------------|---|---------------------|--------------------------------|
| Investissement | 645.00 €                       |   | 0.00 €              | + 645.00 €                     |
| Fonctionnement | 2 731.25 €                     |   | + 878.32 €          | + 3 609.57 €                   |

En résumé :

\* La section d'investissement de l'année 2021 présente un excédent de clôture de 645.00 €

\* La section de fonctionnement de l'année 2021 présente un excédent de clôture de 3 609.57 €.

Il convient de reporter ces résultats en section d'investissement au compte R001 pour 645.00 € et en fonctionnement au compte R002 pour 3 609.57 €.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le Trésorier, comptable du Service de Gestion Comptable de la DGFIP d'Embrun.

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte de gestion puis le compte administratif du **budget du CCAS** ainsi que l'affectation des résultats exposés dans le tableau ci-avant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Président du CCAS,  
Nicolas CRUNCHANT

